

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

TOUSSAINT LOUA

L'armée française au point de vue économique et statistique

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 115-121

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__115_0

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

L'ARMÉE FRANÇAISE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE.

Depuis que la loi a rendu le service militaire obligatoire, l'armée est devenue plus que jamais comme une vaste école dans laquelle doivent passer successivement tous nos hommes valides. A ce point de vue, une étude statistique sur l'armée est de nature à intéresser non-seulement les hommes spéciaux, mais tous ceux qui aiment à connaître les conditions essentielles dans lesquelles se meut la vie des sociétés. C'est ce qui nous a décidé à l'entreprendre, en nous bornant, dans l'examen de cette question, aux faits économiques, et en laissant par conséquent de côté les détails relatifs au fonctionnement propre de l'armée et qui, d'ordre purement intérieur, ne se rattachent qu'indirectement aux lois générales de la population.

Comme dans ce vaste sujet il y a un choix à faire, nous envisagerons successivement l'armée dans son mode de recrutement, dans son effectif, et nous exposerons sa situation sanitaire. Enfin, pour borner les notions que nous avons à présenter au strict nécessaire, nous n'aurons recours qu'aux documents de l'année 1876,

un examen attentif nous ayant démontré, d'ailleurs, que les résultats auxquels nous serons amené s'appliquent indifféremment à chacune des années récentes dont les statistiques ont été mises à notre disposition.

Ajoutons que c'est à l'*Annuaire statistique de la France*, dont le premier volume a récemment paru, que nous empruntons nos chiffres. Ils y ont été ordonnés, en effet, de la manière la plus claire et la plus propre à faciliter les recherches.

Nous venons d'exposer notre plan, entrons immédiatement en matière.

Aux termes de la loi organique du recrutement, tous les jeunes gens âgés de 20 ans accomplis sont inscrits sur la liste de recrutement. D'après le dénombrement de 1876, le nombre total des jeunes gens de cet âge est de 298,534; or, si l'on consulte les tableaux du recrutement de la même année, on trouve que le nombre des jeunes gens inscrits réellement est de 279,846, nombre qui forme les 94 centièmes du précédent.

Comment ces jeunes gens sont-ils répartis à la suite des opérations du recrutement? Cette indication est fournie par le tableau ci-après :

		p. 100.
Jeunes gens impropres à tout service (exemptions définitives) . . .	32,551	11.6
— déclarés propres au service actif	136,502 (1)	48.8
— déclarés propres au service auxiliaire	17,407	6.2
— dispensés du service en temps de paix (exemptions légales).	40,724	14.6
— dispensés conditionnellement	31,426	11.2
— ajournés à un nouvel examen	21,236	7.6

Ainsi, sur les 279,846 jeunes gens qui ont été inscrits sur les listes du tirage en 1876, 153,909, ou un peu plus de la moitié (55 p. 100), ont été déclarés bons pour le service militaire.

Les exemptions ont porté sur 53,787 individus, parmi lesquels 32,551 ont été renvoyés définitivement, et 21,236, reconnus faibles de constitution ou n'ayant pas la taille réglementaire, ont été ajournés à l'année suivante.

Avant la nouvelle loi, les aînés d'orphelins de père et de mère, les fils ou petits-fils de veuves, les aînés de deux frères appelés à faire partie du même tirage, les frères de militaires servant dans l'armée active, etc., étaient exemptés du service militaire; aujourd'hui, ils n'en sont que dispensés, et en temps de paix seulement.

L'autre catégorie des dispensés est formée, comme on le sait, des jeunes gens déjà engagés, des volontaires d'un an, des maîtres et élèves de certaines écoles, les prix de Rome, etc. Toutes les dispenses réunies équivalent au quart du total.

Il n'y a aucune raison d'examiner médicalement, au point de vue de l'aptitude militaire, les jeunes gens dispensés soit pour causes légales, soit pour les fonctions qu'ils occupent, à moins que plusieurs d'entre eux ne préfèrent être exemptés définitivement pour infirmités, de sorte qu'on peut estimer que le nombre réel des jeunes gens qui ont été soumis à la visite du médecin s'élève non à 279,846, total de la classe, mais à 207,696 seulement, c'est-à-dire aux jeunes gens du contingent ajoutés aux exemptés. La proportion des exemptions se trouve, dans ce système, élevée à 26 p. 100, parmi lesquels, il est vrai, 10 p. 100 sont simplement ajournés pour défaut de taille ou pour faiblesse de constitution. Elle équivaut à un peu plus d'un quart de ceux qui se présentent à la visite.

(1) Sur ce nombre, 96,035 sont assujettis à un service de 5 ans, et 40,497 ne sont appelés que pour 1 an ou 6 mois

Il y a dix ans, en 1866, sous le régime de l'ancienne loi, cette proportion était de 42 p. 100 (63,616 et 153,144 visités), bien supérieure, par conséquent, à celle qu'on constate aujourd'hui; mais cela s'explique par ce fait qu'à cette époque les infirmités reconnues, ne fût-ce que le défaut de taille ou la faiblesse de constitution, amenaient l'exemption définitive, tandis que depuis l'établissement du nouveau régime, un très-grand nombre de ces infirmités, sans compter celles qui ne donnent lieu qu'à un simple ajournement, ne dispensent pas ceux qui en sont affectés du service militaire; on se contente, s'ils ne sont pas propres au service actif, de les inscrire au service auxiliaire.

On voit les différences profondes qui séparent à cet égard les deux époques. Ce n'est donc pas sans précaution qu'on peut les comparer.

En ce qui concerne les causes physiques d'exemption, qui entraînent soit le renvoi définitif au foyer, soit le transfert au service auxiliaire, soit un simple ajournement, les comptes du recrutement fournissent, pour 1876 et par grandes catégories, les chiffres ci-après :

	EXEMPTÉS de service.	PASSAGE au service auxiliaire.	AJOURNÉS à nouvel examen.
Maladies du système cutané	1,180	353	»
— de la vue	3,549	2,289	»
— de l'ouïe	972	350	»
— de la mastication	569	1,263	»
— voix et parole	749	1,590	»
— odorat	94	»	»
— de la région du cœur	1,861	»	»
— des organes de la poitrine.	1,747	»	»
— — du bas-ventre.	2,456	3,874	»
— — génito-urinaires	1,363	1,283	»
— — membres	5,542	3,899	»
— du système osseux	2,732	»	»
— — nerveux et encéphale.	1,976	»	»
Faiblesse de constitution	4,161	282	15,494
Autres infirmités.	3,600	2,624	14
Défaut de taille	»	»	5,728
	<u>32,551</u>	<u>17,407</u>	<u>21,236</u>
			71,134

Toutes ces infirmités réunies, rapportées au nombre des visités, nombre qui comprend, indépendamment des jeunes gens qui en sont atteints, les jeunes gens déclarés bons pour le service, et dont le total se trouve porté dès lors à 225,103, donnent 32 individus infirmes pour 100 au lieu de 42 en 1866. Il en résulte qu'à l'époque actuelle les conseils de révision se montrent en général beaucoup plus sévères qu'il y a vingt ans, car il est impossible d'admettre qu'en si peu de temps l'état sanitaire de la nation se soit amélioré dans cette proportion. Et encore faut-il considérer que, sur ce nombre total d'infirmités constatées, il n'y en a, nous le répétons, que 32,551 qui aient paru assez graves pour entraîner l'exemption définitive, tandis que les autres ne déterminent que le passage au service auxiliaire, ou un simple ajournement à un nouvel examen.

On remarquera que c'est surtout à la faiblesse de constitution, qui jadis donnait lieu à un si grand nombre d'exemptions, qu'on paraît attacher l'examen le plus scrupuleux. C'est à peine si l'on exonère aujourd'hui le quart de ceux qui en sont affectés. Cette faiblesse est presque toujours une question d'âge, et l'on compte sur le temps pour la réparer.

C'est pour la même raison que les individus qui n'ont pas la taille réglementaire sont renvoyés pour être examinés à nouveau; et, de fait, quand arrivent les deux nouveaux examens auxquels les jeunes gens ajournés se trouvent soumis, le quart seulement se voit définitivement exempté.

Par là, le but du législateur se trouve atteint, et le nombre des *non-valeurs* descend au minimum.

L'une des principales préoccupations des nombreux gouvernements qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle a été de répandre d'une manière de plus en plus libérale les bienfaits de l'enseignement à tous les degrés; on ne doit donc pas être surpris de voir entrer, chaque année, dans l'armée, des générations plus instruites.

Les états du recrutement permettent de se rendre compte des progrès accomplis; voici, pour les jeunes gens maintenus sur les listes de tirage, les résultats de l'année 1876 :

Jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire	43,509	16.1	} 100.0
— sachant lire seulement	5,302	1.6	
— sachant lire, écrire et compter	219,558	81.1	
— bacheliers	2,342	0.9	
— dont on n'a pas vérifié l'instruction	9,135		
	<u>279,846</u>		

Ainsi, en ne tenant pas compte des jeunes gens dont on n'a pas pu vérifier l'instruction, on ne trouve dans la classe que 16 p. 100 individus privés de toute instruction. Dix ans auparavant, en 1866, cette proportion était de 24 p. 100. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'étudier à ce point de vue les divers départements.

Si l'on considère le contingent actif de l'armée, on trouve que la proportion des illettrés est de 16.0 p. 100. Cette proportion est, chaque année, un peu plus faible dans le contingent auxiliaire (15.2 p. 100 en 1876).

Par suite du service obligatoire, toutes les classes de la population se trouvent représentées dans l'armée; toutefois, il a fallu tenir compte de certaines aptitudes spéciales et de l'intérêt bien entendu des sciences et des arts, en réduisant la durée du service des jeunes gens appelés à faire le noyau des carrières libérales : de là la création du *volontariat d'un an*.

Dans la liste de tirage de 1876, ce nombre des volontaires d'un an figure pour 8,086; mais les engagements contractés au mois de novembre de la même année en portent le nombre à 9,615, dont 2,437 sont munis de diplômes de bacheliers ou sortent des écoles supérieures, et 7,178 ont subi un examen spécial, savoir : 2,762 sur les matières agricoles, 3,084 sur le commerce, et 1,332 sur l'industrie; ces jeunes gens ne peuvent sortir de l'armée qu'après avoir complété leur éducation militaire et mérité un grade, en vue des fonctions qu'ils pourront avoir à remplir dans la réserve et dans l'armée territoriale.

Nous croyons devoir borner à ces simples notions ce que nous avons à dire du recrutement. Abordons maintenant l'armée proprement dite et indiquons, toujours pour l'année 1876, quelle est sa situation.

La statistique médicale de l'armée, que publie chaque année le ministre de la guerre et qui se trouve également résumée dans l'*Annuaire statistique de la France*, nous fournira les éléments dont nous avons besoin.

L'effectif qui sert de base aux calculs de la statistique médicale de l'armée a été, en 1876, de 449,950 hommes (1), et la moyenne des hommes présents de 405,004.

Le chiffre de l'effectif moyen est celui que fournissent les contrôles des corps ; c'est l'effectif réglementaire. Dans la pratique, le chiffre des militaires présents est plus faible que l'effectif accusé par les contrôles, en raison des causes d'absence (détention, traitement aux hôpitaux, congés, etc.). Comme les chiffres de la statistique doivent être rapportés tantôt aux seuls militaires présents sous les drapeaux (entrées à l'hôpital, à l'infirmerie, etc.), tantôt à la totalité de l'effectif réglementaire (décès, réformes, etc.), la distinction qui vient d'être établie s'explique d'elle-même et était indispensable.

On sait que l'armée est répartie actuellement en 20 corps, en comptant pour un corps d'armée le gouvernement de Paris. Ces corps varient à la fois par la composition et la force de leur effectif; leur situation dépend également, dans une certaine mesure, des localités où ils stationnent. Il nous a paru qu'il serait plus intéressant d'apprécier la situation des diverses armes qui composent l'armée et de noter les différences qui les séparent.

Dans un premier tableau, dont nous ne donnerons ici que les traits principaux, nous avons inscrit en regard de chaque arme son effectif moyen, ainsi que la moyenne des présents, et enfin les décès survenus.

La moyenne des présents se trouve elle-même répartie entre la présence au corps et la présence, soit à l'hôpital ou à l'infirmerie, soit à la chambre; or, il est bien évident que, moins les présences de cette dernière catégorie, lesquelles constituent de vraies indisponibilités, sont nombreuses, plus l'état sanitaire du corps qu'on étudie est satisfaisant.

Cela nous amène à calculer quelle est, dans chaque arme, pour 1,000 présents, la part de la présence au corps et la part des indisponibles. Nous l'avons établie dans le tableau suivant :

ARMES.	EFFECTIF.	MOYENNE SUR 1,000 DE PRÉSENCES	
		Au corps.	A l'hôpital, à l'infirmerie et à la chambre.
Garde républicaine, gendarmerie mobile et sapeurs-pompiers.	5,630	957	43
Infanterie de ligne et chasseurs à pied.	236,934	955	45
Zouaves et autres corps d'infanterie d'Afrique. . .	24,650	940	60
Régiments de cavalerie.	66,031	947	53
Régiments d'artillerie, pontonniers, ouvriers d'artillerie.	71,608	952	48
Régiments du génie.	10,766	963	37
Escadrons du train des équipages.	14,670	945	55
Section des commis et ouvriers militaires d'administration.	7,714	966	34
Infirmiers militaires.	5,841	961	39
Compagnies de discipline.	1,342	912	88
Pénitenciers de France.	929	952	48
— d'Algérie.	1,762	904	96
Ateliers de condamnés.	2,073	875	125
	449,950	952	48
		1,000	

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris : l'état-major général, le service d'état-major, l'état-major des places, la gendarmerie départementale, les cavaleries de remonte, les état-majors particuliers, les services administratifs, les écoles militaires et les sections de secrétaires d'état-major et de recrutement.

En général, sur 1,000 hommes présents, il y en a 952 de disponibles, et 48 qui se trouvent à l'hôpital, à l'infirmerie ou malades à la chambre, — mais ces proportions varient singulièrement, comme on vient de le voir, suivant les armes; car pendant que, dans les ateliers des condamnés, la part des indisponibles est de 125 p. 1,000, ce rapport descend à 34 dans la section des commis et ouvriers militaires d'administration. Pendant que les régiments de ligne en comptent 45, les corps d'Afrique en ont 60. — La cavalerie est assez mal partagée, ainsi que les escadrons du train, tandis que la situation du génie et de l'artillerie peut être considérée comme satisfaisante.

Les mêmes inégalités se retrouvent quand on examine la *mortalité*, qui est de 2.27 p. 100 pour les ateliers de condamnés, et descend à 0.59 dans les régiments du génie. Dans l'infanterie, la mortalité est de 0.99; elle est de 1.17 dans la cavalerie, de 1.08 dans l'artillerie, de 1.58 dans les régiments d'Afrique; enfin, où elle est le plus considérable, c'est dans les compagnies de discipline, où elle s'élève jusqu'à 3.20 p. 100.

Les documents que nous analysons nous permettent d'envisager sous d'autres faces la question de la mortalité de l'armée; c'est ainsi qu'on peut la rechercher selon les grades, selon le titre auquel servent les militaires. On peut enfin l'étudier par mois et par âge. — Nous dirons quelques mots sur ces divers points.

Le total des décès survenus dans l'armée en 1876 est de 4,642, savoir : 4,407 par maladie, 113 par accidents et 122 par suicide. Rapprochés de l'effectif général, ces décès fournissent le rapport de 1.03 p. 100. — Cette mortalité était de 1.12 en 1875.

Par grades, on trouve 1.09 pour les soldats, 0.68 pour les officiers, et 0.58 seulement pour les sous-officiers; mais ce dernier rapport paraît être exceptionnel. Établi d'après le titre auquel servent les militaires, on trouve pour les réservistes le rapport extrêmement faible de 0.21 p. 100, mais il ne faut pas oublier que les réservistes ne servent que pendant 28 jours; viennent ensuite les volontaires d'un an, avec une mortalité de 0.61 p. 100, et les engagés volontaires, 0.84. La plus forte mortalité, 1.37, appartient aux rengagés, gagistes, etc., tous hommes d'un âge relativement avancé. — Quant au contingent lui-même, sa mortalité est de 1.13; c'est celle qui s'applique à la grande masse de l'armée.

Si l'on passe à la mortalité par âge, c'est au-dessous de 20 ans, et de 27 à 30 ans qu'elle est à son minimum (0.54 p. 100); elle atteint son maximum pour les individus âgés de 36 ans et au-dessus.

Si nous calculons, pour la même année, la mortalité de la population civile, à partir de 18 ans jusqu'à 40 ans, âge au delà duquel on ne compte guère que des officiers ou des gagistes, nous trouvons qu'elle n'est que de 0.97 (1); lorsque celle de l'armée s'élève à 1.03.

Si, par suite de l'incertitude des limites d'âge, on pouvait concevoir quelques doutes sur ce résultat, rien n'empêche de choisir une période bien déterminée, celle de 20 à 25 ans, par exemple, qui comprend les contingents résultant du tirage au sort, et renferme plus des 4 cinquièmes de l'effectif total. On obtient alors les résultats ci-après :

(1) 53,648 décès sur une population de 5,539,572.

Mortalité de 20 à 25 ans.

ÂGES.	ARMÉE.			POPULATION CIVILE.		
	Effectif moyen.	Décès.	Mortalité p. 100.	Population moyenne.	Décès.	Mortalité p. 100.
De 20 à 22 ans. .	147,308	1,806	1.23	429,004	4,589	1.05
De 22 à 24 ans. .	164,661	1,666	1.01	450,174	4,649	1.03
De 24 à 25 ans. .	54,442	469	0.86	311,114	2,688	0.86
Totaux. . . .	366,411	3,941	1.075	1,190,412	11,846	0.975

Il reste donc hors de doute que, pour la période d'âge que nous embrassons, la mortalité militaire est, même en temps de paix, supérieure à celle de la population civile masculine du même âge; toutefois, il faut tenir compte de ce fait que l'armée prend pour son compte les décès des corps algériens; mais, même en faisant cette déduction, la mortalité ne descend qu'à 1.074 p. 100, ce qui n'atténue que bien faiblement la différence constatée.

Bien des raisons cependant pouvaient faire prévoir un résultat tout opposé, car non-seulement l'armée se compose de sujets d'élite, choisis avec le plus grand soin parmi les plus sains, les plus forts et les plus vigoureux, mais elle s'épure chaque année par le renvoi dans leurs foyers des soldats impropres au service. De plus, le service de santé y est parfaitement organisé; enfin, les militaires se trouvent soustraits aux besoins et aux privations qui affectent une partie encore trop grande de la population civile.

Un seul fait explique l'excédant de la mortalité militaire, ce sont les décès survenus dans l'armée de 20 à 22 ans, c'est-à-dire immédiatement après l'incorporation. C'est surtout alors que les jeunes gens, enlevés aux soins de leur famille et soumis tout à coup à une discipline sévère et à une cohabitation en commun à laquelle ils n'étaient pas habitués, n'ont pas toujours la force nécessaire pour s'accommoder à ce brusque changement, et, la nostalgie aidant, les plus faibles d'entre eux ne tardent pas à succomber. Aussi notre tableau montre-t-il qu'à cet âge il y a une différence notable entre la mortalité militaire et la mortalité civile. Plus tard, l'énergie individuelle reprend le dessus; dès lors, l'état sanitaire de l'armée s'améliore, et sa mortalité devient égale, sinon quelque peu inférieure à celle de la population civile (1).

TOUSSAINT LOUA.

(1) Cet article a paru dans l'*Économiste français*.